

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

N° 23-263

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

- Vu le code de la route ;
- Vu le code de la route et notamment l'article L325-1 relatif à la mise en fourrière ;
- Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses Articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- Vu la Demande d'Accord Technique du service des eaux de la Communauté de Communes du Sud Territoire pour réaliser une réparation sur la conduite d'adduction d'eau potable au droit du 28, faubourg de Belfort ;
- Vu la Permission de Voirie n° 23 D 033 009 du 04 juillet 2023 délivrée par les services du Conseil Départemental ;
- Vu la demande d'arrêté effectuée par la société COLAS France – CS 90607 Eguenigue – 90023 BELFORT CEDEX, mandatée par la CCST pour réaliser la reprise du revêtement de chaussée ;
- Vu l'arrêté n° 23-251 du 12 octobre 2023 ;

CONSIDERANT

- que les conditions météorologiques ont été défavorables aux dates initiales ;
- qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des usagers afin de permettre l'intervention de la société COLAS France ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La période indiquée dans l'article 1 de l'arrêté n° 23-251 du 12 octobre 2023 est prolongée jusqu'au 03 novembre 2023.

ARTICLE 2 : Les articles 2 à 6 de l'arrêté n° 23-251 du 12 octobre 2023 restent en vigueur.

ARTICLE 3 : Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les agents de la Gendarmerie, les agents de la Police Intercommunale, le Garde-Champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Chef de Centre du SAMU ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental – Service des routes ;
- Monsieur le Président de la CCST – Service des Ordures Ménagères ;
- Monsieur le Directeur de la société COLAS France ;
- Monsieur le Président de la CCST – Service des eaux.

A Delle, le 26 octobre 2023.

Sandrine JANIAUD LARCHER
Maire de Delle



Par délégation du Maire,
Lionel ROY
Adjoint au Maire Ville de DELLE

Mis en ligne sur le site internet de la commune le 31/10/2023.
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.